



L'Écologie pour Vence

Pour une écologie responsable et citoyenne

FISCALITE ECOLOGIQUE : LA FRANCE PEUT MIEUX FAIRE !!!

Prenons le relais à Vence ! Lettre d'info N°107 Juin 2016



Les recettes fiscales dues à de nombreuses taxations pour encourager un comportement vertueux sur le plan environnemental sont importantes en France mais cette dernière est mal classée en Europe ce qui illustre en partie nos mauvaises performances environnementales. Pourtant, l'innovation, au plan national ou local, qu'apporte cette fiscalité est source de dynamisme économique.

65,5 milliards d'euro. Voilà ce que va représenter la fiscalité écologique en 2016 (rapport députée V. Rabault de mi-octobre) proche de l'impôt sur le revenu : 75,5M.e.en 2014 avec une progression de 8,7 M.e. depuis 2012. Le prélèvement le plus important est de loin la TICPE (taxe intérieure sur produits énergétiques p.ex. essence et diesel qui rapporteront 28,2M.e.en 2016). Cette taxe est alourdie par la « taxe carbone » qui elle est dépendante des rejets de CO2. Pour autant, La France s'est-elle réellement mise à la fiscalité écologique ?

La deuxième taxe importante est la CSPE (Contribution au service public d'électricité). Créée en 2002, essentiellement pour subventionner les énergies renouvelables, elle va faire entrer 7,1 M.e. en 2016 et 8,3 M.e. en 2017 dans les caisses de l'Etat. Cette taxe européenne a un vrai sens écologique. Elle est aussi redistributive du fait qu'elle compense les surcoûts supportés par EDF pour financer divers services publics et les fournisseurs d'électricité 100% renouvelable comme Enercoop.

Au total Bercy dénombre 24 impôts à vocation écologique. Ces impôts freinent ils la croissance ? Leur impact est très limité sur la consommation (par exemple les 2 cts sur le gazole sont dérisoires). Mais en induisant des comportements vertueux et rentables à terme pour les entreprises obligées d'innover à cause des nouvelles contraintes imposées, c'est toute l'économie qui est dynamisée.

Définition de la fiscalité écologique : Elle est une forme de fiscalité émergente qui vise clairement, par un signal-prix à protéger l'environnement et les ressources naturelles en limitant leur dégradation et surexploitation voire en finançant leur restauration.

La France est mal classée en Europe malgré un fort potentiel.

La France n'est qu'en 24^{ème} position sur 28 selon Eurostat. Les recettes fiscales environnementales ne représentent que 2% du P.I.B. alors qu'elles sont à plus de 4% au Danemark et en Finlande et 3,5% en Allemagne. Toute tentative de taxation amène des oppositions fortes comme pour le cas de la « taxe carbone » initiée en 2010 sous la présidence de N. Sarkozy puis abandonnée pour être relancée par J.M. Ayrault en 2014 sous la forme de Contribution Climat Energie. Il en a été de même pour l'écotaxe poids lourds face notamment à la contestation des « bonnets rouges ». En France nous en sommes encore aux balbutiements en matière de fiscalité écologique et de performances environnementales, probablement du fait que nous estimons qu'étant le pays du nucléaire nous sommes plus propres que d'autres

Vence veut prendre le relais et innover : un choix courageux !!!

Un choix difficile que celui de développer la fiscalité verte sans alourdir la charge fiscale de chacun d'entre nous et sans mettre en péril l'équilibre financier de la commune. Toute une gamme de propositions va être mise à l'étude pour réaliser ces objectifs. A savoir : TAXE D'HABITATION : Etablir une relation entre abattements et comportement vis-à-vis de la richesse écologique... TAXE FONCIERE : Exonérations temporaires pour les logements rénovés ou neufs économes en énergie...TAXE FONCIERE NON BATIE : Limiter l'augmentation de la taxe au strict minimum comme l'autorise l'article 1396 du C.I....TAXE D'AMENAGEMENT : L'idée est de proposer à la Métropole de fixer un taux maximum dans les zones à biodiversité élevée....LA TFC (taxe forfaitaire sur terrains devenus constructibles) à instaurer sur terrains exigus ou mal placés qui sont devenus constructibles par la loi Duflot. Toutes ces mesures sont inédites et demandent beaucoup de courage politique. Mais Vence est soumise à une telle pression foncière que nous n'avons guère le choix.

ANNONCE : G. Sainteny, spécialiste de la fiscalité écologique dédicacera son dernier livre : « **Le climat qui cache la forêt** » le 29 juin à 14h à Espace Culturel Leclerc à Vence.

Prochaine lettre d'info en septembre 2016. Nous vous souhaitons un bel été.

RENSEIGNEMENTS : 3, place du Peyra, tel : 06 21 60 33 74

site L'ÉCOLOGIE POUR VENCE : ecologiepourvence.fr